

Lettre du représentant Monestier (de la Lozère) qui rend compte des dons patriotiques de la société populaire d'Hagetmau (Landes), lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794)

Pierre Laurent Monestier

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Monestier Pierre Laurent. Lettre du représentant Monestier (de la Lozère) qui rend compte des dons patriotiques de la société populaire d'Hagetmau (Landes), lors de la séance du 26 floréal an II (15 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 349-350;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26879\\_t1\\_0349\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26879_t1_0349_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Les races futures croiront-elles à tant de noirceur? Soit disant populaires, des hommes qui par les dehors d'une popularité qu'ils n'avaient pas dans le cœur, jouissaient de la confiance d'un peuple dont ils étaient presque devenus les idoles! Eh bien, ces hommes, disons mieux ces monstres, (car quel autre nom leur donner) artisans de l'affreuse conjuration qui révèle leur turpitude et nous instruit, ne voulaient pas moins que la résurrection de la tyrannie; la ruine de la République, la perte de la patrie, leur mère, était ce qu'ils voulaient. Les ingrats! chercher à dépecer les entrailles de leur bienfaitrice! Au récit d'un si grand attentat la patrie s'indigne et méconnaît ses enfans.

Qui de vous, Citoyens, n'a frémi, qui de nous ne frémit à l'idée d'un si horrible projet. Il fallait à ces êtres si indignes de l'être, un breuvage de sang humain. Mais le ciel qui veille sur l'affermissement de la République et sur les jours des vrais patriotes, a déjoué ce complot d'atrocité en permettant une découverte aussi nécessaire. Grâce à l'œil toujours ouvert du Comité de salut public, les conspirateurs sont connus, leurs desseins ne sont plus mystères, et leur châtiment est à l'ordre du jour. Que leurs noms deviennent un opprobre et périssent leurs ambitions sectaires. Il n'est et ne peut être de salut et de vie que sous la bannière populaire!

Attachons nous donc au peuple, contribuons de tout notre pouvoir à faciliter le bonheur qu'il se promet, et qu'il a droit d'attendre de la révolution. Dirigeons et fixons plus fortement que jamais nos regards sur la représentation nationale. Elle et le peuple sont les objets seuls dignes de notre attention, de notre sollicitude: oublions nous, sachons nous oublier, mais n'oublions jamais les intérêts de notre patrie. Respectons et faisons respecter au dedans et au dehors la confiance salutaire dont le peuple a investi la Convention, ce n'est que par elle que le peuple se trouve et peut se maintenir heureux.

Je conclus en votant une adresse de congratulation et de reconnaissance pour la Convention nationale sur la découverte de la conjuration péremptoire de la liberté et de la République.

Mettons dans notre cœur, gravons dans la mémoire de la Convention les travaux et la gloire. Plus un succès nous coûte et plus il nous est cher. Le peuple, c'en est fait, a vu l'âge de fer ».

Bernard ABBAT (*off. public*).

### 34

Le citoyen Balin, administrateur du district de Revel (1) annonce qu'il vient d'envoyer à la monnaie de Paris 363 marcs 2 onces d'argenterie, 37 marcs 4 onces 2 gros de galons d'argent 58 marcs 3 onces de galons ou franges en or, provenant des ci-devant églises de 34 communes de l'arrondissement: il ajoute qu'une grande quantité de métaux, propres à la fabrication des armes, a été envoyée à Toulouse et à Montauban, ainsi que beaucoup de linge propre au service des hôpitaux.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

(1) Haute-Garonne.

(2) P.V., XXXVII, 224. B<sup>in</sup>, 29 flor. (suppl<sup>t</sup>).

### 35

Les jeunes sans-culottes de la commune d'Attichy, département de l'Oise, écrivent qu'animés par l'exemple de leurs pères, ils viennent de se réunir en Société républicaine, et qu'ils consacrent à l'étude des lois les moments qu'ils ne peuvent donner à l'exercice des armes.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Attichy, s.d.] (2).

« Représentans du peuple français,

Les jeunes sans-culottes de la commune d'Attichy, district de Noyon, département de l'Oise, animés par l'exemple républicain et l'instruction civique qu'ils reçoivent journellement de leurs pères et de leurs frères, leur a inspiré l'établissement d'une société dans laquelle ils se pénètrent des principes de la loi et admirent avec la plus profonde soumission les grands travaux de la Convention. Ils brûlent d'ardeur d'atteindre l'âge où ils pourront se rendre avec leurs frères aînés pour les aider et les soulager des peines que les infâmes despotes leur ont fait souffrir; en attendant cet heureux âge, ils s'occupent au maniement des armes, lisent les loix dictées par votre sagesse, afin de devenir un jour le rempart de la République. Restez à votre poste, Citoyens représentans, vous y êtes invincibles et notre glorieuse révolution triomphera de tous ses ennemis. Ils vous félicitent des mesures sévères que vous prenez contre ceux qui veulent la faire échoir ».

BEAUX fils (*présid.*), HUBERT (*secrét.*).

### 36

Le représentant du peuple Monestier (de la Losère) écrit que la Société de Hagetmau, département des Landes, vient d'envoyer à Bayonne un cavalier armé et équipé à ses frais, et envoie l'état de divers dons offerts par les citoyens du Lot-et-Garonne à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mont-de-Marsan, 15 flor. II] (4).

« Citoyens collègues,

Il ne m'est pas permis de vous laisser ignorer que les citoyens du département du Lot-et-Garonne veulent absolument la République une et indivisible et qu'aucun sacrifice ne leur coûte pour la défendre. Ils viennent d'envoyer à l'armée des Pyrénées Orientales un linge considérable, consistant en 225 couvertures de laine

(1) P.V., XXXVII, 224. B<sup>in</sup>, 27 flor. (suppl<sup>t</sup>); J. Paris, n° 504.

(2) C 303, pl. 1112, p. 39.

(3) P.V., XXXVII, 224. B<sup>in</sup>, 29 flor.; J. Paris, n° 506; J. *Matin*, n° 594; M.U., XXXIX, 427.

(4) C 302, pl. 1087, p. 10.

ou de coton, 2 contrepoinces, 69 paillasses, 175 matelas, 7 305 draps de lit, 808 napes, 4 882 serviettes, 2 169 torchons, 10 975 chemises, 9 calsons, 2 bonnets de coton, 26 aubes, 5 929 linges à pansements, 1 244 bandes et compresses et 510 livres de charpie. La Convention nationale ne pourra que leur exprimer sa satisfaction de ces offrandes vraiment civiques.

La Société populaire de Hagetmau, département des Landes, me charge également de lui apprendre qu'elle a équipé et monté à ses frais un cavalier jacobin. J'ai adressé ce défenseur de la patrie aux représentants du peuple près l'armée à Bayonne pour luy donner la destination qui luy conviendra. Vive la République. S. et F. ».

MONESTIER.

P.S. Je reçois à l'instant la nouvelle d'une victoire remportée par les armées de la République contre les satellites espagnols. On leur a pris 200 pièces de toute sorte d'artillerie, plusieurs munitions, des magasins pleins de subsistances, et près de 2 000 prisonniers. La déroute des ennemis a été complète, et la relation qui est du 12 floréal par le général Dugommier, a dû déjà être reçue par la Convention nationale. L'affaire a eu lieu dans le cy-devant Roussillon.

### 37

**La Société populaire de Faulquemont (1) demande la translation du district de Morhange à Faulquemont, celle du district de Sarre-Libre à Bouzonville, et la suppression du district de Boulay.**

**Renvoyé au Comité de division (2).**

[*Faulquemont, 20 germ. II*] (3).

Demande de translation de l'administration du district de Morhange à Faulquemont.

Cette réclamation a toujours été prise dans le vœu général des administrés et juridiciables puisque leur intérêt a toujours été le même et l'un et l'autre aussi évidemment manifesté.

Pourquoi n'ont-ils pas prévalu. Ah! Citoyens Législateurs, les Sociétés populaires, ces véritables sentinelles du peuple, les fidèles surveillants de ses intérêts n'existaient point encore sur le territoire français lors de la division et distribution des établissements administratifs et judiciaires; à cette époque on transigeait encore sur l'intérêt public, on n'était pas assez sûr ou plutôt assez fort pour couper les traits qui l'attachaient au char du despotisme et de l'égoïsme.

Deux communes de ce district se rivalisaient: Faulquemont et Morhange, toutes deux espéraient ces établissements. Celle de Faulquemont n'avait point de député à l'Assemblée constituante mais elle avait les avantages de la localité, et celle de Morhange attendait tout du citoyen Voidel, l'un de ses membres, député à cette assemblée, et en effet peu s'en est fallu qu'elle

(1) Moselle.

(2) P.V., XXXVII, 224.

(3) Div<sup>b</sup> 86, doss. Moselle (n° 54). Fait en triple exemplaires.

n'obtint les deux établissements quoique sa situation sur la ligne qui sépare les deux départements l'éloignât plus qu'aucune commune du centre qui rapproche les administrés des administrateurs et qu'aucune route n'aboutisse sur elle tandis qu'elles traversent Faulquemont qui, éloigné de trois lieues de cette ligne, est une des communes la plus centrale.

Néanmoins Morhange a obtenu d'abord l'administration et peu s'en est fallu qu'il n'obtint aussi le tribunal, mais heureusement cette distribution n'était que provisoire et qu'aujourd'hui la manière de réclamer comme celle d'obtenir n'a de force attractive que lorsqu'elle est aimantée par l'équité et la justice d'où [par] suite nécessairement le bien public.

Citoyens Législateurs, c'est Faulquemont qui doit réunir les deux établissements, ce n'est pas cette commune seule qui sollicite près de vous aujourd'hui cette réunion, c'est la Société populaire composée des membres ou citoyens de toutes les communes du district de Morhange. Ce vœu est celui de plus des trois quarts des administrés qui l'ont manifesté de toute manière, individuellement et en masse, verbalement et par écrit, c'est l'avis des administrateurs même de ce district qui en ont recueilli les vœux et que le département et le représentant du peuple Mallarmé viennent d'adopter par l'arrêté qu'ils ont récemment adressé à la Convention en son Comité de Division par lequel ils demandent :

1°) la translation de l'administration du district de Morhange à Faulquemont;

2°) celle de Sarlibre à Bouzonville parce que la réunion des deux établissements au lieu le plus central est en effet dans l'intérêt général, qu'en abrégant les courses et voyages elle épargne de grands frais;

3°) la suppression du district de Boulay; il est enclavé dans ceux de Metz, Sarlibre et Morhange, le partage ne peut s'en faire qu'à l'avantage des administrés qui se trouvent déchargés des frais d'un district inutile, motif bien déterminant pour accélérer un décret qui dans le département fera crier encore vive la République française.

Législateurs incorruptibles, restez à votre poste; le salut de la République vous le commande.

Reste à ton poste, Montagne terrible aux conspirateurs, pour en écraser le dernier, semblable à ce fameux volcan, ne laisse à tes pieds que les cendres impures de la conspiration. Reste à ton poste, c'est le refrain de la juste confiance que tu inspires à tous bons républicains, à ceux composant la Société populaire de Faulquemont et à toutes les Sociétés attachées à tes immortels travaux qui doivent bientôt ramener le grand vaisseau agité par les efforts de la plus violente conspiration, dans la plaine riante du calme et de la sérénité.

BRAVELET, DELAVIE, ZIMMERMANN.

### 38

**Les administrateurs de la commune du Palais, en Belle-Isle-en-Mer (1), annoncent qu'ils ont envoyé au district 76 marcs 2 onces 5 gros**

(1) Morbihan.